

les dossiers de l'

46, Rue Albert Thomas

75 010 PARIS

TEL: 42.05.95.59

N° 91

Octobre 1986

indépendante

UNEF

démocratique

N° Commission Paritaire
2065 D 73

SENAT : PREMIER ROUND

SOMMAIRE:

- Editorial
- Adresse aux élus
- Note de synthèse
- Communiqué de campagne N°1
- 3 pages de Libération
- Compte-rendu du CNESER.

EDITORIAL

Chère ami(e),

Le lendemain de la grève nationale d'avertissement appelée par l'UNEF-ID, Mr. SERAMY, rapporteur au Sénat du projet Devaquet, tenait une conférence de presse pour présenter ses amendements.

Ainsi que nous l'avions prévu après les différentes entrevues du Bureau National, le Sénat aggrave la logique sélectionniste du projet Devaquet.

Pour "alimenter" la campagne et préparer les meetings de présentation du texte adopté par le Sénat, un communiqué quotidien sera publié faisant part des "amendements antiétudiants" qui seront intégrés au projet.

Dans le cadre de la préparation des Etats Généraux, un élément de bataille est particulièrement important: le démarchage systématique des élus étudiants pour la signature de l'appel que tu trouveras ci-joint. Nous avons commencé avec succès la mobilisation des étudiants dans les amphithéâtres et le résultat de la grève du 21 en est une preuve. Mais nous devons avoir aussi une réponse "institutionnelle" aux attaques contre les étudiants.

Nous voulons faire paraître cet appel à la fin novembre dans les grands quotidiens. Ce qui explique que cette question soit prise très au sérieux par l'ensemble des bureaux d'AGE.

L'objectif est bien évidemment de faire signer nos élus, mais aussi les élus indépendants et d'engager le travail avec eux contre le projet Devaquet.

Nous pouvons aussi réaliser le "pendant étudiant" de l'appel de 90 Présidents et anciens présidents d'Université qui devrait être publié prochainement.

Sur cette question, il est donc nécessaire qu'une véritable centralisation quotidienne ait lieu au Bureau National.

Bon travail.

Pour la Commission Universitaire

Isabelle MARTIN

Aujourd'hui, se prépare une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur. Le débat sur ce projet vient de commencer au Sénat.

Quelque soit notre réflexion personnelle sur l'utilité ou pas d'un nouveau texte de loi ou sur les options politiques de ceux qui l'ont proposé, nous estimons que la tâche d'élus étudiants attachés à leur mandat, passe par une analyse précise des principales dispositions du projet, sans que quelques détails de forme (conseils, place des catégories d'enseignants, structures,...) ne cachent la réalité que vivent quotidiennement les étudiants.

Nous sommes élus étudiants dans les Conseils des Universités et avons pour responsabilité de défendre les étudiants contre toute atteinte à leurs droits. En ce sens, la diminution de la part des étudiants à 15% ne permet pas, à notre avis, que les étudiants soient réellement représentés.

Nous craignons que la possibilité, ouverte par le projet de loi, de création d'Etablissements Publics Fédérés au sein des universités n'aboutisse à la multiplication de petits centres monodisciplinaires et à la disparition du caractère interdisciplinaire des formations, de plus en plus nécessaire pour nos diplômés.

Mais nous voulons surtout nous élever fermement contre quatre dispositions qui vont à l'encontre des droits les plus fondamentaux des étudiants. En effet, le projet prévoit :

- l'interdiction pour tout bachelier de choisir ses études supérieures,

- la sélection généralisée pour le passage d'un cycle à un autre,

- la possibilité pour les universités de fixer leurs droits d'inscription,

- la remise en cause du caractère national des diplômes, seule garantie permettant l'égalité des étudiants devant la recherche d'un premier emploi.

Nous estimons que ces mesures sont inadmissibles car elles nient une part importante de nos acquis des années précédentes et ne donnent aucune perspective à l'Enseignement Supérieur, ni aucun moyen de développer les universités et la qualité des enseignements qu'elles proposent.

C'est pourquoi nous mettrons tout en oeuvre pour que de telles dispositions ne deviennent pas la loi à l'Université.

NOM	Prénom	Université	Qualité

LE SENAT : PREMIER ROUND!

22 octobre: Mr. Paul SERAMY, rapporteur du projet Devaquet au Sénat, tient une conférence de presse pour présenter la "philosophie" des amendements qu'il déposera à partir du 23 octobre.

Pour Mr. SERAMY, les deux mots-clés du projet sont libéralisation et concurrence (ou "émulation"). Il note quatre points forts dans le projet de Devaquet: les établissements publics fédérés, les diplômes, les droits d'inscription, l'accès en première année (on ne peut s'empêcher de remarquer que les quatre points retenus sont aussi ceux de l'UNEF-ID mais avec une approche totalement différente!).

Toujours d'après Mr. SERAMY, "la loi est une loi calme, mais elle n'est qu'une étape vers l'objectif final qui est l'autonomie complète".

Mr. SERAMY peut toujours faire des vœux pieux, car l'ensemble des amendements qu'il présente va dans le sens de l'aggravation des mesures inscrites dans le projet du Ministre.

Etablissements publics fédérés: ils pourront s'appliquer non seulement aux formations médicales, aux IUT et écoles d'ingénieurs, mais aussi à toutes les formations qui le souhaitent.

Composition des Conseils: le nombre maximal est porté à 60 pour les deux conseils. Les étudiants et toutes les autres catégories - hormis les professeurs - sont exclus de la désignation des personnalités extérieures des conseils.

Droits d'inscription (article 17): voir communiqué de campagne N° 1. SERAMY déclare qu'à terme, les droits devront être totalement "libérés".

Diplômes nationaux: la volonté de voir se multiplier les diplômes locaux aux dépens des diplômes nationaux est réaffirmée.

Passage d'un cycle à un autre: Confirmation de l'organisation pour le passage en licence.

Entrée à l'université: généralisation d'une sélection à l'entrée, remettant en cause le droit pour tout bachelier de choisir ses études supérieures. Mr. SERAMY le justifie en déclarant qu'il s'agit plus d'une orientation que d'une sélection. Bien au contraire, en laissant les universités fixer pour chaque filière leurs conditions d'accès, on aboutit à cloisonner totalement les disciplines et à interdire toute passerelle.

Conseils constitutifs: le titre V va être supprimé.

Sans avoir la rédaction exacte des amendements, la tonalité générale montre que le Sénat s'apprête à renforcer la logique sélectionniste du projet de Mr. Devaquet et d'accentuer la déréglementation.

Nous aurons, après chaque séance, le compte-rendu analytique des séances avec les amendements adoptés et la discussion.

Nous publierons donc, chaque jour, un communiqué de campagne qu'il faudra faire connaître largement aux étudiants par voie d'affichage dans les locaux, par panneaux, ect...

UNEF-ID

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE
INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (Décret du 16 Mai 1929)

ONT ÉTÉ CRÉÉS PAR L'U.N.E.F.
OU RÉALISÉS
SUR SON INITIATIVE :

LES OFFICES CENTRAUX
D'ÉTUDES

LE CENTRE NATIONAL
DES ŒUVRES

L'OFFICE DU SPORT SCOLAIRE
ET UNIVERSITAIRE

L'OFFICE DU TOURISME
UNIVERSITAIRE

LA FONDATION SANATORIUM
DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

LA MÉDECINE PREVENTIVE
UNIVERSITAIRE

LE BUREAU UNIVERSITAIRE
DE STATISTIQUES

LA SÉCURITÉ SOCIALE
ÉTUDIANTE

LA MUTUELLE NATIONALE
DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

L'ÉTUDIANT DE FRANCE

U.N.E.F. INFORMATIONS
UNIVERSITÉ CLUB

BUREAU INTERUNIVERSITAIRE
DE STATISTIQUES
ET DE PRÉVISION

FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS
DE PARIS

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES ÉTUDIANTS

CENTRE D'ANIMATION
CULTURELLE DES ÉTUDIANTS
DE FRANCE

LES MAISONS DE L'ÉTUDIANT

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE SERVICES
UNIVERSITAIRES

ASSOCIATION
POUR LA PROMOTION DE
L'INFORMATIQUE ÉTUDIANTE

MICRO-INFO CLUB ÉTUDIANT

LE GUIDE DU BACHELIER

LES MAISONS
DE L'INFORMATIQUE
SERVICE TELETEL • UNEF ID •

COMMUNIQUE DE CAMPAGNE N°1

3 000 F pour avoir le droit d'étudier !

Mr. SERAMY, rapporteur au Sénat du projet de loi sur l'Enseignement Supérieur va proposer un amendement qui permettra aux Universités de fixer elles-mêmes leurs droits d'inscriptions dans une fourchette allant de 1 à 3.

Cela signifierait pour la rentrée prochaine des droits allant de 550 à 1750 F. Avec la Sécurité Sociale et la mutuelle, on atteindrait un seuil de 3000 F pour s'inscrire à l'Université.

Il s'agit d'une très grave remise en cause du droit aux études qui exclurait les plus défavorisés de l'Enseignement Supérieur et arriverait à la création d'une Université à deux vitesses: universités de pauvres avec peu de moyens et des droits d'inscription au plancher, universités de riches avec plus de moyens et des droits d'inscription au plafond.

Comble de l'ironie: Mr. SERAMY explique que les boursiers restent toujours exonérés de tous droits. Certes ! Mais il faut savoir que les bacheliers s'inscrivant en 1ère année ne reçoivent leur avis d'attribution qu'après leur inscription. Ils sont donc obligés dans un premier temps de les payer.

BUREAU NATIONAL : 46, rue Albert-Thomas - 75010 PARIS

TELEPHONE : 16 (1) 42.05.95.59 - SERVICE TELETEL : 36.15.91.77 - Code : UNEFID

LA SELECTION ADMISE A L'UNIVERSITE. 18 % des candidats acceptés à Harvard : les universités américaines d'élite, pratiquent une sélection féroce qui leur permet, au vu de leurs résultats, de perpétuer leur image de marque... et d'attirer...

**LEXIQUE
L'UNIVERSITÉ
OUVERTE**

Aujourd'hui, la loi permet à tout titulaire du baccalauréat de s'inscrire dans l'université et la filière de son choix. Une poignée de fac pourtant, à Paris notamment, pratiquent une sélection en fonction des résultats au bac. L'accès au second cycle est libre, sauf pour quelques filières professionnelles : magistères, MST (maîtrises de sciences et techniques), etc. En revanche, pour la plupart des filières courtes (IUT, BTS, DEUST) et les classes préparatoires, l'admission se fait après examen du dossier scolaire.

**AMENDERA ?
AMENDERA PAS ?**

La commission des Affaires culturelles du Sénat, va proposer plusieurs amendements au ministre : souligner la mission de formation continue de l'université et permettre aux non-bacheliers d'accéder à l'enseignement supérieur ; prolonger l'existence du Comité national d'évaluation (présidé par Laurent Schwartz) de deux ans ; autoriser les universités à moduler les droits d'inscription payés par leurs étudiants ; garder la thèse unique instaurée en 1984 pour harmoniser le système français de recherche avec celui de la communauté scientifique internationale.

**PRESIDENTS EN
COLERE**

Quarante présidents d'université et une cinquantaine d'anciens présidents ont signé un appel contre le projet de loi d'Alain Devaquet. Ils estiment avant tout « déraisonnable » de prolonger les universitaires dans une période d'incertitude. Deux signatures-surprises s'inscrivent sur la liste : René Remond, historien centriste et Michel Alliot, mari de la secrétaire d'Etat RPR à l'Enseignement Michèle Alliot-Marie.

SYNDICATS

L'Unef-ID (principal représentant des étudiants, proche des socialistes) a déjà fait une journée de grève contre le projet de loi. Elle prépare des Etats généraux étudiants pour le 22 novembre. L'Unef-SE (proche des communistes) s'oppose aussi au texte Devaquet et termine demain sa semaine d'action. Le CELF (étudiants libéraux, proches de l'USF) approuve la loi. Il souhaite la suppression d'un paragraphe : la garantie, prévue par la loi, que les recteurs proposent une place aux étudiants refusés dans les universités — logique libérale oblige.

La réforme de l'université sur le pupitre des sénateurs

La sélection à l'entrée des universités qu'instaure le projet Devaquet divise la majorité comme l'opposition ; d'où le peu d'enthousiasme que mettront les sénateurs à l'examen du texte



PAUL SERAMY Le rapporteur (union centriste) de la loi

Les grandes lignes du projet Devaquet

Libéral mais sans excès, le texte renforce le pouvoir des anciennes facultés et celui des mandarins

En 40 articles, le projet de loi sur l'enseignement supérieur présenté par Alain Devaquet devant le Sénat instaure la sécularisation des universités, renforce l'actuel système des thèses et modifie le régime des diplômes nationaux en accentuant la concurrence entre les établissements. En voici les principaux axes.

La sélection
« Les établissements publics d'enseignement supérieur déterminent chaque année les conditions d'accès aux différentes formations en tenant compte des caractéristiques de celles-ci et des aptitudes requises des étudiants et des capacités d'accueil de l'établissement ».

En clair, les facs pourront désormais exiger des candidats titulaires d'un bac, mention ou ayant obtenu la C à des moyens en math en terminale. Les C à moins qu'ils ne préfèrent les soumettre à des tests d'entrée. Jusqu'à maintenant, toutes ces pratiques étaient formellement interdites, même si certaines universités — Par exemple Dauphine, à Paris — pratiquent quelque liberté avec la loi. Les étudiants qui ne trouvent de place nulle part peuvent s'adresser au recteur de leur

académie. « En cas de nécessité », les facs « préparent aux candidats les possibilités d'inscription dans les formations post-baccalauréat ». Rien ne prouve aussi qu'il s'agit d'une limitation universitaire, ni que le jeune bachelier sera automatiquement admis.

Les diplômes nationaux
Ils sont maintenus, mais désormais « chaque diplôme porte le nom de l'établissement dans lequel il a été délivré », même s'il a reçu une « accréditation » de l'Etat. Il est mis ainsi unilatéralement fin à l'égalité des titres universitaires. Par ailleurs, les universités sont encouragées à créer leurs propres diplômes.

Les thèses
La loi Savary de 1984 avait substitué au système antérieur de deux doctorats (doctorat de troisième cycle et doctorat d'Etat) une thèse unique, afin de doter la France d'un équivalent au PhD américain et aux diplômes de la plupart des autres pays occidentaux. Alain Devaquet a décidé de revenir au système précédent.

Le retour des mandarins
Les professeurs en titre doivent maintenant occuper tous les postes à responsabilité : présidence d'université,

le troisième débat parlementaire sur l'enseignement supérieur en six ans débute cet après-midi au Sénat. Après la loi Savary de 1980 et celle de Savary en 1984, Alain Devaquet, ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présente son texte. Jacques Chirac avait en effet annoncé dès avril l'abrogation de la loi Savary.

Pour gagner du temps, le projet est examiné d'abord par le Sénat puisque l'Assemblée nationale débat en ce moment et projette à la mi-novembre, du budget 1987. « Une date qui est un peu tardive pour l'enseignement », nous explique hier Paul Seramy, rapporteur (union centriste) de la loi, lors de sa conférence de presse. Avant de pointer : « Une date qui est l'opposé de la nôtre. C'est une loi qui n'est pas encore votée ».

La sélection des étudiants, introduite par ce projet, illustre bien les choix politiques maintenus que provoque ce débat sur l'université. Pour la droite ultra, représentée par deux syndicats minoritaires (LNI et autonome) et appuyée à Matignon par le conseiller Yves Durand, le texte de

Devaquet ne va pas assez loin. Il prévoit en effet que le baccalauréat de l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les ultra, qui ont été appus à l'Assemblée (Jean-Louis, notamment), tentent d'obtenir des amendements sur ce point.

Mais, à gauche, la sélection divise aussi. Le comité directeur du parti socialiste, tenu la semaine dernière, a été obligé de procéder à un vote sur la question. Les partisans de la sélection rassemblés derrière Jean-Pierre Chevènement, ont été mis en minorité. L'ancien ministre de l'Education nationale avait tenté de toutes ses forces de publier, avant mars 1986, un texte autorisant la sélection à l'université pour les passages d'un cycle à l'autre. Matignon et son opposé et Jean-Pierre Chevènement avaient soutenu l'abrogation de l'Elysée en sa faveur. L'avis.

Ces lignes de fracture expliquent pourquoi les socialistes ne sont pas décidés à se battre énergiquement contre la loi Devaquet. Gérard Deleau, sénateur PS, présentera que quelques amendements pour retoucher les passages de la loi Savary. A l'Elysée, en comparaison avec d'autres ministres actuels plus musclés, Devaquet « passe pour un gros gentil et intelligent », explique un observateur bien placé. En revanche, les étudiants de l'UNEF-ID (proches du PS) sont agacés. Les hommes politiques de gauche, hormis à l'Elysée, critiquent le projet Devaquet avec virulence mais leur dissent en substance : « descendez donc la rue les premiers, faites de l'agit-prop ou nous suivra ».

Les propos virevoltent de Paul Seramy les recueillent peut-être. Le rapporteur a en outre bien le retravailler sur l'université « trop souvent les cours sont donnés par les assistants politiques et non par les professeurs » ou encore « certains passages de la loi Savary avaient été révisés par les syndicats ». La commission des Affaires culturelles qu'il préside, proposera une cinquantaine d'amendements. L'un suggère de laisser les universités libres de moduler les droits d'inscription que les étudiants acquittent en début d'année : ils pourraient atteindre trois fois le montant minimum fixé par le ministre. Un autre propose de garder la thèse unique, instaurée par la loi Savary, aux côtés de l'ancienne thèse d'Etat, remise à l'honneur par le projet Devaquet (voir ci-dessous).

La fin du débat au Sénat est prévue pour mardi soir. Le passage à l'Assemblée aura lieu fin novembre. Le ministre souhaite que le texte soit voté avant la fin 1986 pour pouvoir être appliqué dès la rentrée universitaire prochaine.

Nicole GAUTHIER

C.B.

... les meilleurs. Le projet Devaquet, dans le contexte français, s'inspire de ce modèle : sélection des étudiants, et mise en concurrence des universités. L'enseignement supérieur pour tous est cependant théoriquement garanti.

EDITORIAL
PAR LAURENT JOFFRIN
MADE IN USA

« Vous avez raison de sélectionner »

vos étudiants, si nous l'avions fait, nous n'aurions pas tous ces ennuis. -C'était il y a dix-huit ans. De Gaulle en Roumanie glissait cette confiance désabusée à l'un de ses hôtes, pendant que le Paris de mal entraînait en incandescence. Avec le projet Devaquet, ses lointains successeurs exaucent - prudemment - le vœu du vieux chef. Autant dire que le débat qui s'ouvre au Sénat ne nous rajeunit pas. Il présente même tous les signes avant-coureurs de l'ennui garanti. Haillo au mathusalemisme et à l'illitisme, diront les uns, la France a besoin d'étudiants et d'égalité sociale. Mettons fin au gâchis né d'un trop-plein d'étudiants mal orientés, rétorqueront les autres, place à la qualité et à la vérité des hiérarchies.

Figure rebattue quand on sait que la vraie sélection a lieu avant l'université, sur les bancs à la fois déboussolés et implottoyables du primaire et du secondaire, ou bien à côté, dans ces citadelles de l'hyper-sélection que sont les grandes écoles. Le compromis Devaquet - les universités pourraient choisir leurs étudiants, mais tout bachelier devra en principe être accueilli quelque part - changera certes la vie étudiante comme il accroîtra la concurrence entre universités : le système français fait un pas vers un modèle américain qui trotte dans la tête des libéraux du gouvernement. Faut-il s'en enthousiasmer quand on sait que le taux d'échec en cours d'études n'est pas inférieur à bas à ce qu'il est en France, et que la qualité globale de la formation ne paraît pas différer fondamentalement dans les deux pays ? Faut-il s'en scandaliser quand on constate que la sélection sociale n'est pas beaucoup moins virulente ici que de l'autre côté de l'Atlantique.

Au fond la loi Devaquet pêche moins par ce qu'elle dit que par ce qu'elle ignore. Les besoins de l'économie en salariés mieux formés ne cessent de s'accroître et l'on sait que la moitié des métiers de la fin du siècle n'existent pas aujourd'hui. La conséquence est inéluctable : malgré qu'elle en ait, l'université devra encore plus qu'aujourd'hui accueillir un public plus large, et plus divers par l'âge et l'origine sociale ou académique. On pressent l'étendue des rigidités à vaincre, des conformismes à réduire. On en cherche la traduction dans le projet Devaquet.

Etats-Unis : la sélection par le marketing

A chacun selon ses moyens, intellectuels et financiers : la sélection américaine est sans pitié. Mais les universités pour survivre sur le marché sont, elles aussi, condamnées à la performance

En autorisant les universités à choisir leurs étudiants, le gouvernement s'inspire de ce modèle américain qui fait rêver une bonne partie de la droite française. Aux Etats-Unis, la concurrence entre les universités (souvent privées) fait rage, alors que le service public français assure en théorie l'égalité à tous les étudiants. Avec ou sans sélection, de chaque côté de l'Atlantique, le nombre d'étudiants qui échouent ou abandonnent en cours d'études reste très élevé.

Relax. C'est le premier mot de l'un des innombrables guides destinés aux candidats à l'entrée en université. « La première chose à faire est de max détarabé », martèle-t-on dans la préface du Peterson's guide to colleges in New England. Le conseil est judicieux, à lire la suite, une liste détaillant les conditions d'admission de l'enseignement supérieur de la Nouvelle-Angleterre, un lycée de dix-sept ans risque effectivement la crise de nerfs. Anna P. Hilde, qui continue sa deuxième année d'études d'infirmière à l'U. Mass, l'université du Massachusetts à Boston, est passée par là. « En dixième année, le high school (le secondaire), plusieurs universités ont tenté d'apporter au lycée un questionnaire de sélection, mais ça n'a pas pu être lu parce que la bibliothèque municipale a consulté les guides ». Quand on vit comme elle à Boston, on press de cent établissements supérieurs sont en concurrence, le choix n'est pas simple.

Pas de Bac, mais un test pour rentrer en fac

Petits cadres, ses parents ont mis de l'argent de côté depuis son enfance pour lui payer des études supérieures. Ils ne peuvent pourtant pas dépasser les 10.000 dollars annuels (65.000 F) pendant quatre ans, exigés par la plupart des établissements. « Ils gagnent trop pour que j'obtienne une bourse intéressante. J'ai mis ça à l'accumuler de côté. Mais le salaire annuel d'une assistante de bureau n'est que de 15 à 17.000 dollars, pas de quoi rembourser grand-chose », explique Amalia qui, comme la plupart des étudiants de l'U. Mass, gigne déjà sa vie en travaillant 25 heures par semaine. Elle vise alors l'université publique de l'Etat du Massachusetts, où les quatre années d'études reviennent à 5.200 dollars. Pas question de ne poser qu'une seule candidature. L'U. Mass étend un bon tiers des demandes et les fins stratèges de l'orientation conseillent de tenter sa chance dans cinq à six établissements.

« J'ai rempli six formulaires d'entrée »

six fois ma situation, mes centres d'intérêt, mes projets. Mes profs de lycée ont fourni des références et j'ai rédigé un essai autobiographique ». Le simple prix de la candidature varie de 20 à 35 dollars selon les facs. Pour choisir leurs étudiants, les universités s'appuient sur les notes et le livret scolaire. La fin du secondaire n'est pas sanctionnée par un examen (le bac n'existe pas). Les élèves qui souhaitent aller dans le supérieur passent en général un test national de niveau, le SAT (Scholastic aptitude test). Plus ils obtiennent de points, plus ils ont de chance d'être sélectionnés par les universités les plus réputées. Autres facteurs pris en compte : avoir un frère ou une sœur dans l'établissement, être un sportif ou un musicien de haut niveau, faire partie d'une minorité ethnique.

Mais le SAT et les résultats scolaires

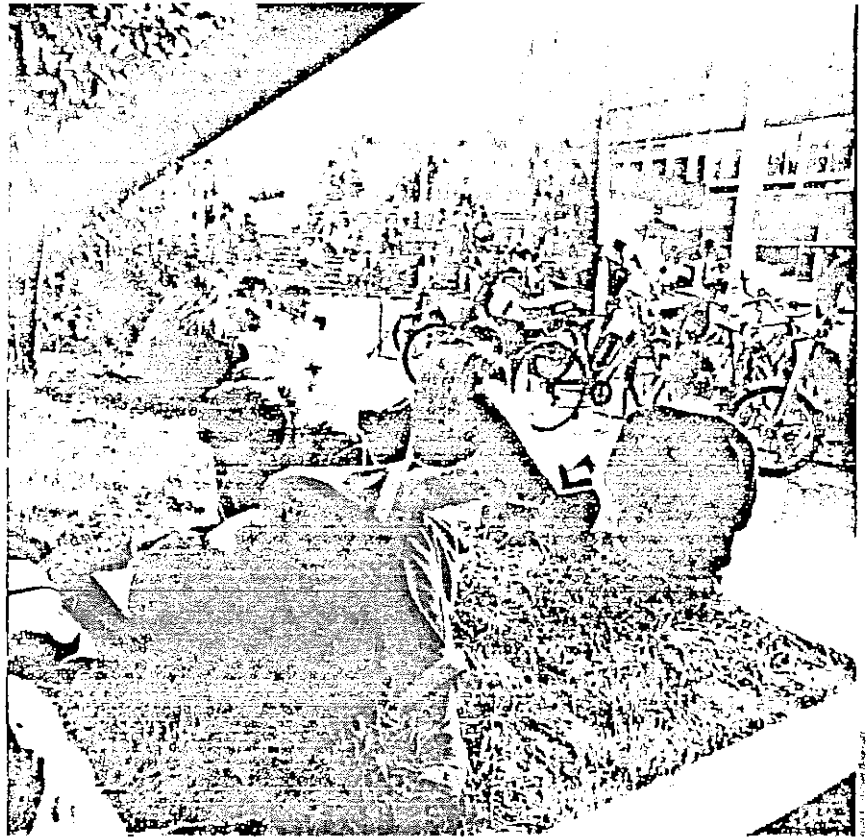
sont contestés. Les différences sont si grandes entre lycées que les mêmes notes n'ont pas le même poids. Certaines familles bourrent leurs enfants de cours de rattrapage juste avant le test du SAT. « Leurs performances s'améliorent, c'est un avantage injuste aux dépens de ceux qui n'ont pas les moyens de financer ces cours », reconnaît la Haute Autorité américaine de l'éducation, le Carnegie Council on Policy Studies. « Les critiques proviennent des parents dont les enfants ont raté l'entrée à l'université », ironise Douglas Hartnagel, responsable des admissions à l'U. Mass, assis dans son bureau, dont les baies vitrées dominent la mer. « Le test du SAT prouve seulement que l'élève sait réussir un test. Ce type d'exercice favorise les gens de l'Ancien régime », rétorque Michael Shingel, qui dirige le secteur de l'éducation pour adultes à

Harvard. L'homme qui cultive ce bon vieux chic british conclut, en lissant sa moustache : « Il persiste un système de classes ».

Le département de Michael Shingel est le seul à ne pas sélectionner les étudiants. Mais pour les lycéens qui souhaitent entrer à Harvard, la lutte est implottoyable. « Nous avons 135.000 candidats pour seulement 1.600 places en première année », explique Tamara Rogers, l'une des responsables de la sélection. Seules les possesseurs de la clé des meilleurs lycées ont une chance, mais Harvard, ancienne université fondée au XVIIIe siècle sur le modèle britannique, a préservé l'idéal européen de l'honnête homme. « Nous essayons de continuer un mélange ex-

Suite page 4

L'UNIVERSITE DE SAINT-DENIS Les non bacheliers y seront-ils encore admis ?



Compte-rendu du CNESER du 20 octobre 1986

- Projet de prérogation du CNESER jusqu'au 31 décembre 1987.
- Projet d'arrêté relatif à la formation des médecins étrangers dans le cadre des diplômes interuniversitaires de spécialisation en Médecine.
- Projet d'arrêté relatif aux épreuves du bac pour ce qui concerne les candidats au bac déjà titulaires de ce diplôme.

L'UNEF ID s'est abstenue sur ce projet; en effet, autant nous pouvons comprendre qu'un bachelier veuille repasser un bac dans une autre série, autant il nous paraît abberant qu'un bachelier redouble dans la même série pour avoir une mention. Or, le projet d'arrêté concerne essentiellement ce cas de figure.

- Projet de décret et d'arrêté relatif à l'organisation des études de sage-femme:

L'UNEF ID a fait adopter un amendement remplaçant le terme "sage-femme" par "accoucheur"

- Projets de décrets sur les Ecoles Normales Supérieures.

la semaine prochaine
les postes au CAPES et à l'Agrégation